

Message envoyé aux salariés de la SAS L'Equipe après l'AG de mercredi 17 février

L'intersyndicale de la SAS L'Equipe s'est félicitée lors de l'assemblée générale d'aujourd'hui de la très forte mobilisation des salariés depuis le début de semaine.

Ce mouvement de grève suivi dans l'ensemble des rédactions a entraîné notamment deux non parutions du quotidien - une première depuis des dizaines d'années - et le très fort ralentissement de l'activité web.

Hier soir et aujourd'hui, les salariés de L'Equipe 24/24 se sont joints au mouvement de contestation en suivant l'appel à la grève lancé par la majorité des élus du CE de cette filiale qui abrite L'Equipe 21, après l'annonce d'un PSE qui vise à supprimer plusieurs dizaines d'équivalents temps plein.

Les salariés de la SAS L'Equipe ont pris connaissance lors de l'AG du message de Cyril LINETTE présentant ses réponses aux revendications associées au mouvement de grève. L'intersyndicale a souligné que le directeur général n'abordait dans sa réponse qu'une partie des demandes martelées depuis lundi. Dans la foulée, elle s'est engagée à demander des réponses à toutes les revendications lors du comité d'entreprise extraordinaire de [ce jeudi à 14 h 30](#).

L'intersyndicale appelle les salariés à se rassembler aux abords du CE au 1^{er} étage ce jeudi un peu avant [14 h 30](#), pour manifester leur soutien aux élus.

Chacun espère désormais que des réponses concrètes seront apportées [demain](#) à toutes les revendications alors que le mouvement de grève a été suspendu cet après-midi.

L'intersyndicale appelle également les salariés à une assemblée générale [vendredi 19 février à 15 heures](#).

Pour rappel, voici la liste des revendications de l'intersyndicale et de la CGC journalistes :

- 1/ Suspension du projet de suppression du secrétariat de rédaction de L'Équipe et du PSE à L'Équipe 21
- 2/ Garantie du maintien des rémunérations malgré la suppression des primes de garde et de repiquage, engagement à limiter les charges de travail et à rémunérer les heures supplémentaires.
- 3/ Engagement de la direction à planifier pour chaque service concerné un véritable renforcement des effectifs et non un colmatage au coup par coup.
- 4/ Engagement de la direction à réduire les disparités salariales sur des fonctions et des postes identiques, à mettre en œuvre les augmentations annoncées à la rédaction Web et à compenser la pénibilité inhérente à ce service (changements de rythme incessants).
- 5/ Engagement de la direction à mettre fin aux méthodes déplorables de management vis-à-vis des salariés impactés par les réorganisations (convocations individuelles).

*Les élus de l'intersyndicale SNJ, SNJ-CGT, UFICT-BP-CGT, SGLCE-CGT
et la section CGC journalistes de la SAS L'Équipe*